

Membres présents : Cathy MONCASSIN, Alain GHILONI, Marie Antoinette CANU, William BASTIT.

Membres excusés : Patrick HALGAND, Jean-Yves VOISIN.

Assistent également : Marie-Françoise POTEREAU (Vice-Présidente FFC en charge du Cyclisme Féminin), Julien THOLLET et Mathilde DUPRE (Représentants de la Direction Technique Nationale), Emilien BAILLET (Coordinateur à la Direction des Activités Sportives), Joël COUFORIER (Représentant le CR AURA).

Ouverture de la réunion à 9h30.

1. Réforme Coupe de France Cadets des Départements 2020

- **Nombre d'épreuves**
- **Découpage géographique**
- **Programme sportif**
- **Evolutions règlementaires**
- **Regroupement des finales**
- **Calendrier**

- Une lecture des états des lieux transmis par les responsables inter-régionaux de la Coupe de France Cadets des Départements est faite auprès des membres de la commission. Ceux-ci consistent à transmettre un bilan global de la saison 2019 quasiment terminée et de proposer des perspectives 2020 sur les différents sujets ci-après :
- Nombre d'épreuves, de week-ends organisés
 - Nombre de disciplines concernées
 - Programme sportif existant (Route : CLMI, CLME, course en ligne, circuit, épreuves de la Piste, format de l'épreuve Cyclo-cross...)
 - Découpage géographique
 - Points règlementaires bloquants à faire évoluer, à préciser, ou à supprimer
 - Légitimité d'un regroupement des finales nationales sur route Cadets et Minimes - Cadettes
 - Instaurer un calendrier avec des dates fixes
 - Difficultés rencontrées au cours de la saison, remontée de points positifs / négatifs...

➤ **Nombre d'épreuves / Calendrier :**

La commission propose de garder 4 week-ends de compétitions toute discipline confondue comptant pour la Coupe de France Cadets des Départements 2020.

- Saison de Cyclo-cross en année N-1 : Date des manches inter-régionales à organiser selon les possibilités locales. Ainsi, la saison de septembre à décembre 2019 compterait pour la Coupe de France Cadets des Départements de l'année 2020.
- Avril 2020 : Jour 1 : Contre la Montre Individuel ; Jour 2 : Epreuve sur route avec un circuit plat de préférence, en fonction des possibilités locales.
- Mai 2020 : Jour 1 : Contre la Montre par Equipe ; Jour 2 : Epreuve sur route avec un circuit vallonné, en fonction des possibilités locales.
- Juin 2020 : Manche Piste

Les responsables inter-régionaux seraient libres de positionner chaque manche au sein du mois proposé en collaboration avec le comité régional d'accueil et selon les possibilités techniques d'organisation de chaque comité local d'organisation.

- Juillet 2020 : La commission propose de rassembler les deux finales nationales sur route de la Coupe de France Cadets et la Coupe de France Minimes - Cadettes au cours d'un même week-end à savoir les 18 et 19 juillet 2020 afin de préparer les sportifs qui participeront aux Championnats de France sur Route de l'Avenir. Cette finale serait organisée de la manière suivante :

- Samedi : CLM Individuel pour les Minimes - Cadettes et CLM par Equipe pour les Cadets
- Dimanche : Epreuve sur route pour les Minimes - Cadettes ainsi que pour les Cadets

- Septembre 2020 : La finale nationale sur piste serait organisée aux dates habituelles du 2^{ème} ou 3^{ème} week-end selon les possibilités du comité local d'organisation.

La commission propose de créer des épreuves sur piste destinées aux Minimes - Cadettes selon une logique de participation par club. En effet, il est proposé d'organiser sur la 2^{ème} journée de la finale nationale piste un omnium composée d'épreuves telles que le Scratch, l'Élimination, la Tempo Race, et la Course aux points organisées selon la réglementation fédérale en vigueur.

Ces sportives ne seraient pas prises en charge par le comité local d'organisation pour la saison 2020.

Par conséquent, les Minimes - Cadettes auraient également une manche piste inter-régionale qui compterait dans le classement général de la Coupe de France Minimes - Cadettes. Le programme sportif de ces manches piste inter-régionales serait le même que la finale nationale afin de les préparer physiquement, techniquement, et stratégiquement.

Les 4 premières concurrentes de chaque manche piste inter-régionale seraient qualifiées à la finale nationale sur piste. La grille de points de cette manche piste inter-régionale serait la même que celle appliquée sur les manches route inter-régionales de la Coupe de France Minimes - Cadettes allant de 45 points pour la 1^{ère} place jusqu'à 1 point pour la 32^{ème} place et suivante.

En plus de cette manche piste inter-régionale en juin pour les Minimes - Cadettes, il est entendu que les week-ends d'avril et mai sur route feraient partis des manches de la Coupe de France Minimes - Cadettes en incluant aussi les épreuves de contre la montre le jour 1 de chaque week-end. Le programme sportif sur route serait ainsi identique à celui des garçons sur la Coupe de France Cadets des Départements.

➤ **Découpage géographique :**

Etant donné qu'il est proposé une réduction du nombre de week-end de compétition, la commission souhaite attendre un an de plus la mise en œuvre de ces week-ends avant de revoir le découpage géographique actuel regroupant les 12 comités régionaux de métropole en 5 zones. Elle ne souhaite pas proposer un découpage en 7 zones qui aboutirait à revenir aux anciennes régions non fusionnées, ce qui ne serait pas très lisible par rapport au récent découpage administratif français des nouvelles régions.

Le découpage géographique resterait donc inchangé pour la saison 2020.

➤ **Evolutions règlementaires :**

La commission propose quelques évolutions règlementaires du règlement de la Coupe de France Cadets des Départements d'une manière générale et spécifique sur les 3 disciplines.

- Participation :

- Permettre la création d'une équipe bi ou tri départementale sur chaque manche piste inter-régionale uniquement, épreuve qui ne compterait pas pour le classement général par équipe. Le but est de faire courir les jeunes sur piste, de les motiver à faire de la piste en proposant des confrontations et de peut-être détecter des talents.
- Permettre au club organisateur uniquement, de constituer une équipe, selon les conditions de participation en vigueur, pour participer aux épreuves Piste, Route et Cyclo-cross.

- Lors des finales sur route et sur piste de la Coupe de France Minimes - Cadettes ainsi que la Coupe de France Cadets des Départements, la commission propose que la participation des DOM / TOM soit libre.
- Enfin, la commission propose que les épreuves inter-régionales pourraient être ouvertes selon les accords frontaliers existants avec les régions françaises et sur décision du comité régional d'accueil concerné.
- Composition des équipes :
 - Lorsque des épreuves de contre la montre individuel ou par équipe sont organisées la veille d'une épreuve sur route sur les manches inter-régionales et sur la finale nationale route, la composition des équipes doit rester identique sur les 2 jours de compétition par souci d'équité sportive.
 - La participation des contre la montre le jour 1 sur les week-ends de manche inter-régionale ainsi que sur la finale nationale route est obligatoire pour participer aux épreuves sur route du jour 2.
 - Lors des contre la montre par équipe, les équipes doivent être composées de 4 à 6 cadets, et le temps réalisé sera pris sur le 3^{ème} concurrent.
- Grille de points :
 - La commission propose de supprimer les points bonus attribués aux trois premiers coureurs de chaque manche inter-régionale route (1^{er} : 20 points, 2^{ème} : 15 points et 3^{ème} : 10 points) pour éviter que les classements soient joués dès les premières épreuves et donc fausser la confrontation des participants.

Propositions à faire valider au Bureau Exécutif du 13 Juin 2019 et Conseil Fédéral du 21-22 Juin 2019 :

- Nouvelle formule d'épreuves et de calendrier
- Evolutions règlementaires

2. Point candidature Epreuves officielles futures

Une fois que l'ensemble des propositions listées précédemment seront validées par le Bureau Exécutif et le Conseil Fédéral, les responsables inter-régionaux pourront donc lancer leurs appels à candidature pour la saison 2019-2020.

Les contrats d'organisation seront donc mis à jour et transmis aux responsables inter-régionaux, qui eux-mêmes les fourniront aux organisateurs locaux. Il est important de bien comprendre qu'il s'agit de documents ressources pour les aider dans leur projet en essayant de lister tout ce qu'il est nécessaire de mettre en œuvre sur un tel évènement pour l'ensemble des publics accueillis. Ce document est bien entendu évolutif d'une saison à l'autre pour les accompagner dans les meilleures conditions. Ce n'est en aucun cas un document avec la volonté de les pénaliser, bien au contraire, il permet de leur attribuer l'organisation d'une épreuve officielle avec un label de la FFC, mais une épreuve qui n'est pas plus contraignante qu'une épreuve de niveau régional. Les organisateurs peuvent notamment, selon les politiques sportives de leurs collectivités territoriales, faire valoir ce contrat d'organisation et ce label officiel, c'est donc un atout qui fonctionne déjà très bien pour plusieurs organisateurs.

3. Questions diverses

Un point d'organisation du prochain TFJC se déroulant du 4 au 7 juillet prochain est également effectué en fin de réunion.

4. Date de la prochaine réunion

La date de la prochaine réunion sera définie ultérieurement.

Fin de réunion à 16h30.